

Centre Communal d'Action Sociale

**Le Président du CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN :**

VU :

OBJET :

Convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure avec l'UGAP

- le Décret n°52-801 du 30 juillet 1985 modifié et notamment ses articles 1^{er}, 17 et 25,
- l'article L.2113-2 du Code de la Commande Publique,
- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2020 portant délégation au Président et éventuellement au Vice-Président de certaines attributions ;

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), établissement public industriel et commercial de l'Etat, propose d'accompagner les collectivités dans leurs achats groupés. Entre autres thématiques d'achat, l'organisme propose son aide dans des achats groupés d'énergie, et plus précisément en électricité.

L'UGAP procède aux appels d'offres, mises en concurrence des prestataires pour les collectivités qui la mandatent.

ARTICLE 2 :

Au vu des tarifs actuels et à venir du marché électricité, il convient de passer une convention avec l'UGAP ayant pour objet l'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés, dans le cadre du dispositif ELEC 2025.

ARTICLE 3 :

La présente convention est conclue pour une durée courant de la date de signature par le Bénéficiaire de la présente jusqu'au terme du (des) marché(s) passé(s), par l'UGAP pour le compte du Bénéficiaire, fixé au 31 décembre 2027.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la Mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.



A Loudun, le 21 JUN 2023

Le Président,
Joël DAZAS

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : ...21 JUN 2023.....

Publié le : ..21 JUN 2023.....

Notifié le :